



DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Mettre à disposition de vos travailleurs des alternatives de déplacement dans le cadre de leurs activités professionnelles permet aussi une diminution de l'impact de la mobilité sur l'environnement.

1. OBJECTIFS

Selon la localisation de votre entreprise, son activité, la fréquence et le type de déplacements professionnels, informez votre personnel des alternatives les plus adaptées, et facilitez-en leur usage ! Il est évident que les critères de choix pour l'un ou l'autre mode de déplacement seront fonctions de la durée du déplacement, du nombre de personnes ou de la quantité d'objets à transporter, et de la destination.

Définir une politique de gestion des déplacements professionnels n'apporte que des avantages... et pour tout le monde !

Avantages pour le travailleur

- **Un gain de temps** : des trajets rapides à vélo ; des trajets rentabilisés car ils permettent de travailler dans le train; c'est certain, vos travailleurs y gagneront en temps!
- **Un nouveau comportement** : la voiture n'étant plus nécessaire pour les déplacements professionnels, vous donnez la possibilité à vos travailleurs de se rendre sur leur lieu de travail à l'aide d'autres modes de transport alternatifs à la voiture, rien de tel pour favoriser le report modal !

Avantages pour l'employeur

- **Un gain financier** : En encourageant l'usage des transports publics, de la marche et du vélo, en définissant des règles d'utilisation des voitures de service, en évitant les remboursements de frais de déplacements en voiture privée, vos dépenses liées aux déplacements professionnels diminueront ; c'est incontestable !
- **Une belle image de marque !**: Donner une image responsable, positive et citoyenne (voire même dynamique via l'usage du vélo), c'est renforcer votre image de marque, c'est sûr !

Avantages pour la collectivité

- **Un gain environnemental** : moins d'émissions polluantes et moins de nuisances sonores, un plaisir pour tous !
- **Sur nos routes**...moins de congestion du trafic automobile et davantage de déplacements multimodaux, c'est permettre une meilleure fluidité sur nos routes !



2. MISE EN ŒUVRE

En premier lieu, identifiez les mesures les plus pertinentes et les plus porteuses à mettre en œuvre et intégrez-les dans votre plan d'actions. Lorsque la procédure est opérationnelle, **informez et sensibilisez régulièrement votre personnel des différentes** alternatives mises à leur disposition dans le cadre de leurs déplacements professionnels (réunions, visites, etc.). Rendez cette **information accessible en permanence** (sur votre Intranet, dans les valves, etc.) et **rappelez régulièrement** les mesures que vous avez mises en place afin d'éviter la pratique de l'autosolisme dans le cadre des activités professionnelles de vos travailleurs.

Rendez votre information la plus concrète possible en indiquant, par exemple, la durée du déplacement vers un lieu fréquemment visité (siège social, clients habituels, etc.) selon qu'on s'y rend à pied, à vélo ou en transports publics.

2.1. LIMITER LES DEPLACEMENTS

Le meilleur des déplacements est évidemment celui qui n'existe pas ! Avant de se déplacer, il convient de **s'interroger quant à sa nécessité** ainsi que de **privilégier les nouvelles technologies de télécommunication** qui, aujourd'hui, permettent de réunir différents intervenants. En effet, les télé- et visioconférences offrent une solution relativement bon marché qui permettent de rencontrer des collègues/clients localisés en différents endroits.

2.2. A VELO

Rapide, ponctuel, le vélo est le mode de transport idéal ! Jamais bloqué dans les files, il peut passer partout (dans les sens uniques limités, les rues en travaux, etc.) et il est facile de lui trouver une place de parking !

De plus, il permet à vos travailleurs d'être à l'heure aux rendez-vous et donne également une image positive, jeune et dynamique de votre entreprise auprès de vos clients et collaborateurs.

Plus d'info : Info fiche « Promouvoir le vélo »

Mettre à disposition de son personnel des vélos de service

Mettre des vélos à disposition de son personnel pour des déplacements professionnels est une mesure souvent fortement appréciée.

Pour en faciliter l'usage, mettez à leur disposition différents modèles de vélos (en plus du vélo traditionnel), qui tous ont leur avantage ; à savoir :

- l'intermodalité : via **le vélo pliant**, il est facile de combiner son trajet avec les transports en commun,
- l'effort limité : via **le vélo électrique**, des distances légèrement plus longues et/ou avec pentes ardues peuvent être facilement réalisées !
- l'adaptabilité : mettre à disposition des **vélos en libre-service** ([Villo](#), [Blue bike](#) etc.) permet les déplacements en amont et/ou en aval du trajet en transport en commun !

Il est évident que pour que les vélos d'entreprise aient du succès, il faut que ceux-ci soient **pratiques et entretenus**.

Il s'agit de :

- **entretenir régulièrement** les vélos de service, via par exemple, un atelier présent au sein de votre entreprise, ou via une collaboration avec un vélociste.
- créer un **système de réservation**, accessible et simple à utiliser où un nombre minimal de vélos entretenus est toujours présent.
- placer les vélos à un **endroit visible, couvert et proche de l'entrée**.



- disposer d'une **assurance contre le vol** de vélos (qu'ils soient loués ou non). Graver les vélos de service est également une excellente mesure de prévention (la police grave gratuitement les vélos) fournir des vélos bien **équipés** avec cadenas, porte-bagages, sacoches et casques, des vestes fluo, vêtements de pluie, ainsi que les **cartes des itinéraires cyclables en Région bruxelloise**.
- permettre aux employés d'utiliser les vélos de service pour le déplacement domicile-travail ; et ce sur une période plus ou moins longue. Cette mesure permet de **tester le vélo pour ce trajet (que ce soit avec le vélo d'entreprise pliant, électrique ou classique)**. De même, faites profiter vos cyclistes quotidiens de cette mesure lorsque leur vélo est à l'entretien.

Afin d'évaluer le nombre de vélos d'entreprise dont vous avez besoin, analysez votre groupe cible, la nature et la régularité des trajets à effectuer.

Et tous les déplacements professionnels effectués à vélo (vélo de service ou vélo privé) sont couverts par l'assurance « accidents de travail ».

Vos travailleurs transportent du matériel lors de leurs déplacements ?

Aujourd'hui, des vélos permettent le transport de marchandises de plusieurs centaines de kilos. Différents types de vélos cargo existent : chargement à l'avant ou à l'arrière, vélo à assistance électrique ou non, etc.

Avant tout achat, il est possible d'emprunter ce genre de vélo . Bien sûr, des travailleurs de votre entreprise doivent aussi avoir la volonté de tester ces déplacements.

Infos sur la location de vélo à Bruxelles : www.provelo.be < services < location < Bruxelles.

Acheter ou louer ?

Si vous hésitez entre l'achat et la location de vélo (leasing), procédez à une comparaison des coûts, en incluant l'entretien et l'assurance vol. Actuellement, plusieurs organismes proposent un service de leasing. [Plus d'infos](#)

Si une station Villo se trouve à proximité de votre organisme, pourquoi ne pas utiliser ces vélos pour vos déplacements de service ? Les vélos Villo sont des vélos en libre service présents sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale qui permettent des trajets uniques ou en combinaison avec les transports publics. Des stations Villo se trouvent aux arrêts principaux des gares, stations de métro/tram et arrêts de bus.

Pour encourager votre personnel à utiliser ces Villo pour **leurs déplacements professionnels (et domicile-travail)**, sachez qu'un plan tarifaire spécifique aux entreprises a été mis en place; Pour plus d'info contactez villo.

En complément à la mise à disposition de ces abonnements, nous vous conseillons de :

- Participer totalement ou partiellement aux **frais d'utilisation en définissant**, par exemple, un montant maximum d'intervention (frais qui peuvent aussi être à charge du travailleur mais frais limité car lors de chaque utilisation, les 30 premières minutes sont gratuites)
- Signer avec vos travailleurs cyclistes **une convention** pour que les termes d'utilisation soient clairs en cas de non-respect. Rendre **le dépôt de garantie** à charge du travailleur afin de le responsabiliser par rapport à l'usage du vélo (montant prélevé uniquement en cas de non-respect des conditions générales)

Plus d'info : www.villo.be ou [V. Legrandou](mailto:V.Legrandou) 02/274.11.36.



La prime vélo

Tant pour des déplacements domicile-travail que pour les déplacements professionnels, la prime de 0.22 € par kilomètre peut être donnée à vos travailleurs (seulement si le vélo appartient au travailleur). Ce montant, de 0.22€ du kilomètre, est non taxé pour le travailleur et est exonéré d'impôt et des charges sociales pour l'employeur. Cet avantage financier peut être un incitant qui encouragera l'usage du vélo pour les déplacements professionnels. C'est également une mesure économique, qui permet de diminuer les frais d'utilisation des véhicules de service.

Plus d'info : Info fiche « la fiscalité des déplacements domicile-travail »

2.3. EN TRANSPORTS PUBLICS

Plus d'info : Info fiche « Promouvoir les transports en commun »

Les lignes de transports publics, surtout en site propre (càd essentiellement les trains, les métros et certains trams et bus), permettent des trajets rapides et à l'écart de la congestion.

(n'oubliez d'ailleurs pas qu'une carte/clé USB/modem portable 3g/4g peut permettre aux travailleurs d'être très efficaces à moindre coût)

2.3.1. METRO, TRAM, BUS

Pour encourager l'usage des transports publics urbains pour les déplacements professionnels :

- **informez et communiquez** auprès de votre personnel de toutes les possibilités de locomotion à Bruxelles. C'est souvent le manque d'informations à ce sujet qui contribue au fait que les potentialités des transports publics urbains ne sont pas toutes exploitées. Mettez à disposition de vos travailleurs **les plans de la STIB**. Donnez leur **accès aux sites Internet** des différents opérateurs présents sur le territoire (STIB, DE LIJN, TEC) qui permettent de simuler le trajet ainsi que de disposer des horaires.
- Sensibilisez votre personnel au fait que ce mode de transport permet **l'intermodalité** avec le vélo (via le vélo pliant de service, ou le vélo personnel, voire encore via Villo). **Intervenez financièrement dans les frais de déplacements en TCU** de votre personnel, voire même **facilitez leur l'achat du ticket**. La STIB propose des cartes « faveur » : Vendues par multiple de 100 à un tarif préférentiel, elles sont valables sur tout le réseau de la STIB. Organisez la mise à disposition de ces cartes auprès de votre personnel (à l'accueil, par exemple, ou au secrétariat).

Faites bénéficier également votre personnel qui dispose d'une voiture de société de cet avantage financier (surtout pour ceux dont les déplacements professionnels sont peu nombreux). Vous rendrez ainsi les trajets pour vos travailleurs beaucoup plus confortables (moins de stress occasionné par la circulation et de perte de temps à chercher une place de parking, etc.). Vous favoriserez également le report modal pour les déplacements domicile-travail.

Pour disposer des plans de la STIB et avoir toutes les informations concernant les cartes « faveurs » de la STIB, contactez [la cellule Key Account](#)



2.3.2. TRAIN

Prendre le train pour des déplacements professionnels plus lointains, et au sein de la Région bruxelloise (Bruxelles dispose de 28 gares !), peut être très avantageux pour vous et votre travailleur. En voici les avantages :

- **Gain de temps** : votre travailleur pourra profiter du trajet pour, par exemple, lire des documents, préparer une réunion, etc.
Le train à Bruxelles peut s'avérer très **efficace** pour traverser la ville, ne l'oubliez pas ! Par exemple, aller de Jette à Bruxelles-Luxembourg ne prend que 12 minutes en train direct, de même que pour le trajet Moensberg-Delta !
- **Combinaison avec d'autres modes de transport** : l'intermodalité est possible via, par exemple, **le vélo pliant** de service (permettant les trajets plus courts entre la gare et le lieu du rendez-vous). Mais sachez qu'il est aussi possible de combiner train et la **voiture de société**. En effet, la SNCB propose un produit (le **railease**) permettant la combinaison « voiture de société et train ». aussi la combinaison avec le MIVB est possible comme démontre [la carte SNCB-MIVB](#).
- **Gain d'argent** : Mettez à disposition de vos travailleurs des « Railpass » c-à-d des pass de 10 déplacements valables sur tout le territoire belge (1^{ère} ou 2^{ème} classe).

Pour des voyages d'affaires et de service, la SNCB peut également vous proposer une solution sur mesure (via le « [Contractual Ticket on line](#) »).

Vous avez également la possibilité d'acheter des tickets en grande quantité via les billets « [bulk](#) ».

Pour disposer de toutes les informations concernant les produits et service de la SNCB, contactez le service "[Key Account & Prospection](#)"

2.4. EN VOITURE

Pour les destinations moins accessibles en transports publics, la voiture peut s'avérer être nécessaire. Toutefois, afin d'éviter une utilisation trop abusive de celle-ci, il importe d'encourager l'usage rationnel, et de fixer un cadre d'utilisation de la voiture de service. Enfin, si plusieurs de vos travailleurs se rendent au même endroit, encouragez-les à covoiturer !

Le pool de voitures de service

Des voitures de service peuvent être mises à disposition des travailleurs dépendamment de leurs besoins professionnels. En effet, une voiture de service est dédiée à un strict usage professionnel.

Toutefois, disposer d'un pool de voitures de service nécessite une certaine organisation :

- mettez en place **un système de réservation accessible** (via Intranet, par courriel, par téléphone ou via un service central de réservation) et **simple** d'utilisation
- définissez **des critères d'utilisation** des véhicules de service tels que par exemple, la localisation de la destination (peu accessible en transports en commun), l'horaire du rendez-vous, le fait de devoir transporter du matériel, etc.
- intégrez dans votre politique d'achat de véhicules des **clauses environnementales** (tel que l'Ecoscore qui définit la performance environnementale du véhicule) et ce dans l'optique de réduire l'impact environnemental de votre flotte, d'autant plus qu'en achetant des véhicules « moins polluants », vous bénéficierez d'un gain financier non négligeable (réduction des frais de carburant et déductibilité fiscale plus importante des voitures moins émettrices de CO2). Pensez aussi aux voitures électriques, très commodes pour les déplacements inférieurs à 100km.



Pour les entreprises de plus de 100 travailleurs qui disposent d'une flotte de voitures (de société ou de service), la procédure d'achat/de leasing d'un nouveau véhicule **doit tenir compte de son Ecoscore.**

[L'arrêté PDE](#)

Information sur les véhicules « moins polluants » : www.ecoscore.be et www.voiturepropre.be (qui porte uniquement sur les émissions de CO2),

Le carsharing – la voiture partagée

Le carsharing, ou la voiture partagée, peut être une **alternative au fait de devoir disposer d'un pool de voitures de service**. Ce mode de transport peut être très utile pour vos travailleurs qui font occasionnellement des déplacements professionnels. Des abonnements au nom de l'entreprise pour votre personnel peuvent être effectués. Concernant les frais d'utilisation, ceux-ci dépendent de la durée de location du véhicule et du nombre de kilomètres effectués. Les charges fixes par mois sont extrêmement faibles, rendant cette alternative très attractive.

L'avantage de ce système est qu'il **permet de fameuses économies** sur l'achat du véhicule, l'assurance, les réparations, l'entretien et le stationnement et supprime également la charge de travail liée à la gestion du pool.

En Région bruxelloise, il existe deux opérateurs de voitures partagées : [Cambio](#) et Zen car. Aujourd'hui, de nombreuses stations Cambio sont présentes et régulièrement de nouvelles stations voient le jour, tant à Bruxelles que dans le reste du pays. Tout abonnement permet une location n'importe où en Belgique.

Depuis peu, sont aussi disponibles à Bruxelles les voitures de partage « Zen car », qui sont uniquement des voitures électriques ; pratiques pour de petits déplacements, et nulles en émissions directes de polluants. Ces voitures répondront très bien à vos déplacements intra-urbains qui ne peuvent être réalisés autrement qu'en voiture.

Informations complémentaires sur www.cambio.be et www.zencar.eu.

Le taxi

Vous pouvez aussi vous déplacer à Bruxelles en taxi, permettant des déplacements sans stress dans le trafic, ni de perte de temps à chercher une place de parking. De plus, utiliser un taxi dans le cadre du travail peut être facilité via l'utilisation des chèques taxi. Contactez les entreprises de taxi pour en disposer.

[Plus d'info](#)

La conduite écologique

Diminuez l'impact des déplacements automobiles sur l'environnement en **informant votre personnel des techniques de conduite écologiques** qui permettent d'épargner de l'énergie en réduisant la consommation de carburant (diminution de la consommation de carburant de 20 à 40%). Ces techniques peuvent être apprises à l'aide d'**une formation**. En outre, adopter une conduite souple, c'est également **réduire vos frais de carburant** et diminuer le nombre et la gravité des **accidents de la route**.

Diffusez les conseils de bonne pratique auprès de vos travailleurs **via votre site Intranet, votre journal d'entreprise**, etc.

Infos : www.ecodrive.org



2.5. L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Lorsque vous organisez les fêtes du personnel, un séminaire/colloque, des visites de délégations étrangères, une journée porte ouverte, etc., prenez en compte l'aspect mobilité lors de vos préparatifs.

Choisissez **des lieux facilement accessibles** en transports en commun et à vélo. Joignez à l'invitation **un plan d'accès multimodal** et **informez** vos invités des différentes possibilités de locomotion existantes pour se rendre à l'événement.

- Pour l'organisation d'événements à destination exclusive de votre personnel, mettez en place un système de **covoiturage**, et ce, pourquoi pas, avec les voitures de service.
- Si vous organisez un événement (congrès, séminaire, conférence, etc.), la STIB a conçu une carte Congrès permettant un accès illimité sur tout le réseau de la STIB pendant la durée de l'événement. Le prix de la carte est dégressif en fonction du volume d'achat et de la durée du séminaire. Plus d'infos, contactez la [STIB](#).
- Pour un événement organisé à l'attention d'un public extérieur, le recours à des **minibus** peut s'avérer être intéressant, voire pour des plus gros événements, une collaboration avec la STIB peut être envisagée (renfort ponctuel de l'offre, organisation d'une navette, etc.) Plus d'infos, contactez la STIB.
- Privilégiez une information qui s'exprime en durée de déplacement plutôt qu'en distance parcourue. C'est plus concret ; et donc plus parlant pour vos travailleurs/visiteurs/clients.
- Mettez des écrans d'informations des passages en temps réel des transports publics passant à proximité du site Infos : [SNCB](#) et [STIB](#)

Pensez également au stationnement : réservez des places de parking à l'attention de vos visiteurs ou renseignez le parking public dans les environs ; pensez également à mettre à leur disposition un parking vélos (demandez des barrières nadars auprès de votre commune ; celles-ci permettent d'accrocher les vélos en toute sécurité). N'oubliez pas non plus les personnes à mobilité réduite pour lesquelles des solutions adaptées peuvent être mises en place. Une bonne accessibilité n'est pas seulement nécessaire pour les mal voyant et les utilisateurs de chaises roulantes mais à un groupe plus large comme des personnes âgées, des femmes enceintes, des parents avec des poussettes.

2.6. AVOIR UN PLAN D'URGENCE EN CAS DE PICS DE POLLUTION

Depuis le 1^{er} janvier 2009, une nouvelle législation est entrée en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale en matière de **pics de pollution hivernaux** (alerte SMOG) ; des mesures de restriction à la circulation sont prises dans ce cas là (limitation de la vitesse, instauration du système de plaque alternée, etc.). C'est pourquoi il est important que vous vous dotiez d'un plan d'urgence pour limiter l'impact de ces mesures sur votre activité et pour informer de la mesure vos travailleurs, visiteurs (et fournisseurs).

Dans le cadre des déplacements professionnels, **limitez un maximum ceux qui doivent se faire en voiture** : optez soit pour des **alternatives de transport** (les transports publics urbains, le taxi, le train, etc.), soit pour l'utilisation des **nouvelles technologies** permettant, par exemple, la réalisation de réunions à distance ; soit reportez le rendez-vous à une date ultérieure.

Plus d'infos : www.picdepollution.be et l'Info fiche « Disposer d'un plan d'urgence pics de pollution ».



3. PLUS D'INFORMATIONS

3.1. AUTRES FICHES A CONSULTER

Voici une liste des fiches dont les thématiques sont liées :

- La fiscalité des déplacements domicile-travail
- Soutenir financièrement les alternatives
- Informer et sensibiliser
- Promouvoir la marche à pied
- Promouvoir le vélo
- Promouvoir les transports en commun
- Disposer d'un plan d'urgence pics de pollution

3.2. REFERENCES DE SITES INTERNET

www.bruxellesmoblite.be

www.picdepollution.be

www.ecodrive.org

www.cambio.be

www.villo.be

